

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX**

SEANCE du 20 mars 2026

Date de convocation : **L'an deux mil vingt-six**
17/03/2026 **Le vingt mars à dix-huit heures trente minutes**
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Date d'affichage :
17/03/2026

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 01

Votants : 19

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne,
MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine,
GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, NÉAU Pierre,
BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET
Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.

Pouvoirs : 01

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés MME LE GOYET Géraldine

Absent :

Madame LE GOYET Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MALRIEU Jérôme
M GUYOT Jean-René a été élu secrétaire de séance.

✓ **ELECTION DU MAIRE – 1ER TOUR DE SCRUTIN**

Sous la Présidence de Madame CLERC Cécilia, doyenne, et après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

S'est porté candidat :

- M PÉROCHEAU Jean-François

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 19

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 4 bulletins blancs

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. PEROCHEAU Jean-François : 15 voix;

M. Jean-François PÉROCHEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-François PEROCHEAU

Secrétaire de séance

Jean-René GUYOT

